



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 29 janvier 2026

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal n°11/2024 du 21 octobre 2024, a décidé le 12 décembre 2024 :
 1. d'adopter le Plan d'affectation "Croix-du-Péage" et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 25 mai au 24 juin 2024,
 2. d'adopter la modification, mentionnée dans la réponse 3 aux oppositions, apportée au Règlement du plan d'affectation "Croix-du-péage",
 3. d'approuver les propositions de réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du plan d'affectation "Croix-du-Péage" et de lever les oppositions,
 4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation "Croix-du-péage".
- vu le préavis municipal n° 01/2026, du 17 novembre 2025, relatif à la décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement du plan d'affectation (PA) "Croix-du-péage",
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter le projet de décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement du plan d'affectation (PA) "Croix-du-péage".

Ainsi délibéré en séance du 29 janvier 2026.

La Présidente


Marielle Bartolucci

La Secrétaire


Anita Cochard

